

INETUM

Société par actions simplifiée au capital de 135.997.752 euros
Siège social : 7 rue Touzet Gaillard - 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine
385 365 713 R.C.S. Bobigny.
(la « **Société** »)

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 2 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril, au siège social,

La société Granite France Bidco, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 7 rue Touzet Gaillard – 93400 Saint-Ouen sur Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 903 013 084, associé unique de la Société, dûment représentée par Monsieur Jacques POMMERAUD,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Statuts actuels de la Société et le projet de statuts modifiés ;
- Projet des décisions soumises à l'Associé Unique.

Après avoir constaté que conformément aux dispositions légales et statutaires, le Commissaire aux comptes et les représentants du Comité Social et Economique Central ont été informés en date du 28 Mars 2025 des présentes décisions.

A pris les décisions suivantes portant sur :

- Modifications des articles 13 et 14 des statuts de la Société
- Nomination d'un Directeur Général
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION (Modifications des Statuts)

L'associé unique décide de modifier :

- La rédaction de l'article 13.4 des statuts qui sera désormais la suivante :

« Le Président peut déléguer, à toute personne physique ou morale de son choix, dirigeant, associé ou non de la Société, avec ou sans faculté de subdéléguer, certains de ses pouvoirs pour l'exercice de fonctions spécifiques ou l'accomplissement de certains actes. »

- L'article 14 des statuts en y ajoutant le paragraphe 14.8 qui sera rédigé comme suit :

« Le Directeur Général peut déléguer à toute personne de son choix, avec ou sans faculté de subdélégation, certains de ses pouvoirs pour l'exercice de fonctions spécifiques ou l'accomplissement de certains actes. »

DEUXIEME DECISION (Nomination d'un Directeur Général)

L'associé unique, en application des articles 14.2 et 14.4 des statuts de la Société, décide de désigner à compter de ce jour pour une durée indéterminée en qualité de Directeur Général de la Société :

Monsieur François FLEUTIAUX
Né le 4 novembre 1965 à Paris (14^e)
Nationalité Française

Monsieur FLEUTIAUX ne sera pas rémunéré pour ses fonctions de Directeur Général de la Société mais aura droit au remboursement des frais engagés pour le compte de la Société sur présentation de justificatifs.

Il est également précisé que le contrat de travail de Monsieur FLEUTIAUX se poursuivra dans les mêmes termes et conditions.

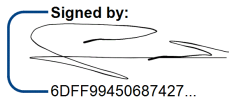
L'associé unique déclare que Monsieur FLEUTIAUX sera investi, conformément à l'article 14.1 des statuts de la Société, des mêmes pouvoirs que ceux conférés au Président de la Société pour représenter la Société à l'égard des tiers et sera doté des pouvoirs qui lui seront délégués par le Président pour agir au nom de la Société dans la limite de son objet social et sous réserve des décisions pour lesquelles les dispositions légales et statutaires donnent compétence exclusive à l'associé unique.

Monsieur FLEUTIAUX qui intervient aux présentes déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune incompatibilité ou incapacité.

TROISIEME DECISION (Pouvoirs pour les formalités)

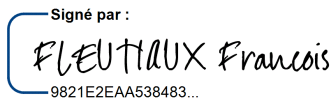
L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer les formalités prévues par la loi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Signed by:

6DFF99450687427...

L'associé unique, GRANITE FRANCE BIDCO
Représenté par Jacques POMMERAUD

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

Signé par :

9821E2EAA538483...

François FLEUTIAUX

Signature précédée de la mention manuscrite
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »